

Licence – Assurance : mode d’emploi

=====

La licence fédérale n’est pas obligatoire pour plonger. En effet les structures commerciales (centres de plongée) qui vous accueillent en France - si elles sont en règle avec la législation... - possèdent une assurance en RC (Responsabilité Civile) qui couvre les pratiquants pendant l’exercice des activités qui leur sont proposées.

Ces dispositions réglementaires françaises ne s’appliquent évidemment pas à l’étranger, ce qui est déjà en soi une raison suffisante pour adhérer à la licence fédérale, qui vous couvre automatiquement en RC pour la pratique de la plongée dans le monde entier (contrat AXA).

Par ailleurs, si vous souhaitez évoluer techniquement et suivre une formation, dans un cursus fédéral s’entend, l’adhésion à la licence est dans ce cas obligatoire quels que soient la certification ou le diplôme envisagés.

La FFESSM, dans le cadre d’un contrat de groupe passé avec l’assureur AXA depuis des décennies, vous propose deux types d’assurances associées à la licence :

1. Assurance en RC

C’est un contrat de groupe passé entre AXA et la FFESSM. En pratique, la simple adhésion à la licence fédérale vous couvre de façon automatique en RC dans le monde entier.

En étant licencié, vous êtes donc couvert pour les dommages que vous pouvez accidentellement causer à autrui pendant la pratique de vos activités subaquatiques : transports, plongée, randonnée palmée, apnée, chasse sous-marine...

Mais attention, vous n’êtes couvert « qu’en » responsabilité civile, et pas pour vous-même ! En cas d’accident personnel, cette assurance RC ne couvre aucunement les frais qui en découlent : frais de recherche, caisson, hospitalisation, frais médicaux, rapatriement sanitaire, etc., etc....

2. Assurances individuelles complémentaires

Encore une fois, c'est l'assureur AXA, par le biais du Cabinet LAFONT à Perpignan, qui propose une batterie de garanties permettant aux plongeurs déjà licenciés de s'assurer (tableau des garanties et coûts 2013 en annexe) :

- Garanties « Prévoyance »

Ces couvertures individuelles complémentaires garantissent, selon la formule que vous choisissez (de type « Loisir »), les dommages personnels qui peuvent accidentellement VOUS arriver : frais médicaux, caisson, rapatriement sanitaire, invalidité et (malheureusement) décès...

Il existe trois niveaux de garantie (Loisir 1, Loisir 2...) qui proposent différents montants pour les indemnités décès et invalidité. A chacun de choisir pour combien il souhaite s'assurer (encore une fois, cette assurance individuelle n'est pas une obligation).

- Garanties « Assistance »

Ces garanties (de type « TOP » dans le jargon AXA) s'ajoutent aux formules du type « Loisir », et couvrent l'annulation voyage, la perte des bagages plongée... C'est une option intéressante pour ceux qui voyagent beaucoup. Attention cependant à bien lire les conditions générales de cette police (à consulter sur http://www.cabinet-lafont.com/accueil/Garantie_Top_Ffessm.pdf)

3. Procédure d'adhésion

En pratique, l'assurance RC est comprise dans la licence et vous n'avez rien d'autre à faire que l'achat de votre licence, formalité dont se charge volontiers Bleu Autrement pour vous,

Pour les assurances individuelles, il s'agit d'une démarche volontaire de votre part. Dès réception de votre licence, il conviendra d'aller sur le site d'AXA pour choisir et acheter en ligne la complémentaire qui vous convient : <http://www.cabinet-lafont.com>

Annexe – Garanties assurances complémentaires AXA 2013

Cabinet LAFONT

L'ASSUREUR DES LOISIRS SPORTIFS

partenaire



Tableau des garanties et primes pour la saison 2012/2013

A la demande de nombreux Clubs, Licenciés et Structures Commerciales Agréées, la FFESSM nous a chargés de proposer une garantie Voyage plongée (annulation de voyage plongée, interruption de voyage plongée, assurance bagages voyage plongée).

INDEMNITÉS GARANTIES DANS LE MONDE ENTIER								
<ul style="list-style-type: none"> – En cas de décès consécutif à un accident. – En cas d'invalidité permanente après accident. – Frais de traitement par suite d'un accident garanti. – Frais de recherche et de sauvetage. – Frais d'évacuation sanitaire. – Pour les compétitions toutes disciplines en milieu naturel, la catégorie «LOISIR 1» est requise. – Pour toutes compétitions en piscine exclusivement, la catégorie «PISCINE» est requise. 								
ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES							
	TOUTES DISCIPLINES						NAGE AVEC PALMES, TIR SUR CIBLE SUBAQUATIQUE (à partir de 14 ans exclusivement pour le tir de précision) EN PISCINE UNIQUEMENT	
	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
CATÉGORIES	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)
Plongée à l'air	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plongée nitrox	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
plongée trimix	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plongée recycleur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plongée avec décompression (pâliers)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Palier oxygène pur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plongée enfants (8 - 14 ans)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plongée libre (apnée)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pêche sous-marine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Archéologie subaquatique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Biologie subaquatique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Nage avec palmes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Nage en eau vive	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Orientalion subaquatique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Photographie, vidéo	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plongée souterraine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Hockey subaquatique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tir sur cible subaquatique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pratique en club associatif	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pratique en structure Commerciale FFESSM ou non	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pratique hors structure (en famille...)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Annexe – Garanties assurances complémentaires AXA 2013

Cabinet LAFONT  **Tableau des garanties et primes pour la saison 2012/2013 (suite)**
L'ASSUREUR DES LOISIRS SPORTIFS

ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES							
	TOUTES DISCIPLINES							
NAGE AVEC PALMES, HOCKEY, TIR SUR CIBLE (à partir de 14 ans exclusivement pour le tir de précision) EN PISCINE UNIQUEMENT								
GARANTIES LOISIRS DE BASE								
CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)
Age limite des garanties Individuelles accident	Sans limite							
Age limite de garantie en RC	Sans limite							
Dommages personnels hors activités subaquatiques dans le cadre d'une activité FFESSM	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Frais de recherche et de sauvetage	1 644 €		3 642 €		6 381 €			
Frais de saison hyperbare	37 223 €		37 223 €		37 223 €		37 223 €	
Garantie pour frais d'hospitalisation et de traitement sur prescription médicale dont : Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, frais de traitement, d'ambulance sur place	7 445 €	33 137 € ^(a)	26 056 €	33 137 € ^(a)	29 776 €	300 000 € ^(a)	7 445 €	33 137 € ^(a)
Soutien psychologique et pédagogique	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Soins dentaires urgents	Inclus	132 € ^(b)	Inclus	132 € ^(b)	Inclus	132 € ^(b)	Inclus	132 € ^(b)
Hospitalisation	Si hospitalisation supérieure à 10 jours consécutifs, mise à disposition d'un billet aller/retour avion ou train pour un proche parent et prise en charge des frais d'hébergement pendant 10 nuits. Garantie jusqu'à 48,50 € TTC par nuit.							
Assistance aux personnes (c)	Sans limitation de somme (c)							
Evacuation sanitaire (rapatriement transport médical)	Sans limitation de somme							
Avance sur frais à l'étranger	A l'étranger, pour ne rien avoir à régler sur place (y compris les frais de saison hyperbare) vous pouvez bénéficier d'une avance dans la limite des sommes garanties, après accord préalable de AXA Assistance : +33 1 55 92 22 82 - 24h/24 - 7/7.							
Avance sur la caution pénale à l'étranger		12 138 €		12 138 €		12 138 €		12 138 €
Capital en cas d'invalidité permanente totale	10 635 €		37 223 €		85 079 €		10 635 €	
Capital en cas de décès ou disparition judiciairement constatée	7 445 €		22 333 €		42 540 €		7 445 €	
Rapatriement du corps	Sans limitation de somme							
Coût du cercueil (à l'exclusion des accessoires)	805 €							
GARANTIES LOISIRS TOP ^(d)								
Garanties de base ci-dessus + Assurance voyage plongée MONDE ENTIER ci-dessous								
Ces garanties sont valables quelque soit le nombre de voyages plongée pendant la durée de validité de la licence								
Annulation voyage plongée	- 6 332 € par bénéficiaire et 31 664 € pour un même événement - Franchise de 31 € par personne et par dossier						Néant	
Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 6 332 € par bénéficiaire et 31 664 € pour un même événement - Sans franchise						Néant	
Interruption de votre voyage plongée en cas de retour anticipé suite au décès d'un ascendant ou descendant	Néant		Néant		- 6 332 € par bénéficiaire - Sans franchise		Néant	
Interruption de vos activités de plongée en cas d'atteinte corporelle	Néant		Néant		- 317 € par séjour - Sans franchise		Néant	
Assurance bagages voyage plongée	807 € par bénéficiaire et par voyage - Franchise de 31 € par bénéficiaire						Néant	
Garantie "Avance sur la caution pénale à l'étranger"		12 138 €		12 138 €		31 664 €	Néant	
TARIFS ANNUELS TTC								
CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
Loisir de base	19 €		30 €		52 €		11 €	
Loisir TOP	37 €		48 €		79 €		Pas de garanties	

(a) Franchise de 20 € pour les frais de traitement. (b) Franchise de 15 € par dossier (c) Exclusion des frais de premiers secours sauf appel préalable (d) Retrouvez les Conditions Générales du contrat TOP FFESSM sur : www.cabinet-lafont.com (rubrique « service en ligne »)

Conformément à la réglementation concernant le lieu de résidence, il est rappelé que les séjours et voyages en dehors de son pays de résidence d'une durée supérieure à 90 jours consécutifs nécessite une convention d'assistance spécifique. Contactez le Cabinet Lafont, téléphone : 04 68 35 22 26.